

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE COMMERCY  
COMMUNE DE LEROUVILLE**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Lérrouville, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VIZOT, Maire.

**Date de convocation :** 9 avril 2026

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Présents :** Messieurs VIZOT Alain, HUMBERT Jean-Claude, LEFRANC Jean-Marc, CALLY Justin, MATHIEU Didier, LABANVOIE Fabrice et LOUVIOT Cédric ; Mesdames BOUILLAGUET Catherine, LEMOINE Christelle, CHARROIS Mélanie, BRUNO Patricia, CAREZ Jessica, JACUS Catherine et SOUDANT Chantal.

**Absents excusés :**

**Pouvoirs :** Monsieur MOHAMED Patrick André ayant donné pouvoir à Monsieur VIZOT Alain

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine BOUILLAGUET.

-----

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation des comptes financiers uniques 2025 (CFU)
- Affectation de résultat budget commune 2026,
- Affectation de résultat budget eau 2026,
- Affectation de résultat budget assainissement 2026,
- Affectation de résultat budget forêt 2026,
- Amortissement budget commune 2026,
- Amortissement budget eau 2026,
- Amortissement budget assainissement 2026,
- Vote des taux d'imposition 2026,
- Vote des budgets primitifs 2026,
- Désignation des membres de la CCID,
- Attribution de subventions exceptionnelles,
- Encaissement de chèques budget commune,
- Participation financière de la CCVV à la vidéoprotection de l'école de la Cité Gérard,
- Adhésion au pôle santé du Centre de Gestion de la Meuse,
- Vente de bois façonné - prix au mètre,
- Informations,
- Affaires diverses.

Il est ajouté à l'ordre du jour, la délibération suivante :

- Fongibilité des crédits pour 2026,
- Convention de délégation de service public de fourrière automobile.

❖ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Catherine BOUILLAGUET est élue secrétaire de séance

❖ **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présent

**Délibération n°18/2026 – Approbation des comptes financiers uniques (CFU)**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Christelle LEMOINE désignée présidente de séance pour ce point, examine les comptes financiers uniques 2025 de la commune et des budgets annexes.

Après présentation par Monsieur le Maire et le service de gestion comptable de Commercy, les CFU sont approuvés à l'unanimité.

**Délibération n°19/2026 – Affectation de résultat budget commune**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2025 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 889 132,81 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 1 300 037,21 € en excédent d'investissement (R001)

**Délibération n°20/2026 – Affectation de résultat budget eau**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2025 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 78 075,87 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 195 977,68 € en excédent d'investissement (R001)

**Délibération n°21/2026 – Affectation de résultat budget assainissement**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2025 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 43 714,99 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 118 590,93 € en excédent d'investissement (R001)

**Délibération n°22/2026 – Affectation de résultat budget forêt**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation de résultat de fonctionnement sur l'exercice 2025 et décide à l'unanimité d'affecter la somme de 74 651,56 € en excédent de fonctionnement (R002) et la somme de 251 683,89 € en excédent d'investissement (R001)

**Délibération n°23/2026 – Amortissement budget commune**

Monsieur le Maire explique que selon la législation en vigueur et les différentes délibérations du Conseil municipal, il convient d'amortir la somme de 1 036,67 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les amortissements pour l'année 2026.

### **Délibération n°24/2026 – Amortissement budget eau**

Monsieur le Maire explique que selon la législation en vigueur et les différentes délibérations du Conseil municipal, il convient d'amortir les dépenses d'investissement effectuées pour le réseau et le matériel pour la somme de 67 390,03 €, ainsi que les subventions reçues à ce titre pour la somme de 15 571,90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les amortissements pour l'année 2026.

### **Délibération n°25/2026 – Amortissement budget assainissement**

Monsieur le Maire explique que selon la législation en vigueur et les différentes délibérations du Conseil municipal, il convient d'amortir les dépenses d'investissement effectuées pour le réseau et le matériel pour la somme de 79 608,29 €, ainsi que les subventions reçues à ce titre pour la somme de 36 490,64 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, les amortissements pour l'année 2026.

### **Délibération n°26/2026 – Vote des taux d'imposition 2026**

Compte tenu des excédents budgétaires enregistrés, le conseil municipal ne souhaite pas que les taux d'imposition communaux soient revalorisés.

Le taux de la taxe d'habitation figé de 2020 à 2022 est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale

Les taux 2026 ci-dessous sont votés à l'unanimité.

- Taxe sur le Foncier Bâti : 37,63 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 19,13 %
- CFE : 12,57 %
- Taxe d'habitation : 13,82%

### **Délibération n°27/2026 – Vote des budgets primitifs 2026**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les Budgets Primitifs des différents services pour l'année 2026 qui se résument ainsi :

		<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Commune</b>	Prévisions	924 346,00 €	1 833 471,88 €	1 645 533,27 €	1 645 533,27 €
<b>Eau</b>	Prévisions	194 775,87 €	194 775,87 €	303 977,68 €	303 977,68 €
<b>Assainissement</b>	Prévisions	155 714,99 €	155 714,99 €	308 590,93 €	308 590,93 €
<b>Forêt</b>	Prévisions	74 651,56 €	74 651,56 €	251 683,99 €	251 683,99 €

Les différents budgets sont adoptés à l'unanimité.

### **Délibération n°28/2026 – Désignation d'une liste de personne en vue de la CCID**

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de proposer une liste de 24 contribuables afin de permettre à l'administration fiscale de désigner les commissaires titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste proposée.

### **Délibération n°29/2026 – Attribution de subventions exceptionnelles au réseau d'assistantes maternelles**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt communal de disposer d'une structure d'accueil de la petite enfance sur Léroville.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600,00 € à la MAM « Les copains d'abord » ainsi que le versement de bons d'achat de 75,00 € aux assistantes maternelles de la commune, à l'exception de celles travaillant à la MAM, pour des achats en pharmacie locale.

### **Délibération n°30/2026 – Encaissement de chèques budget commune**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des préjudices causés sur des biens communaux ont donné lieu à indemnisation par l'assurance Groupama.

Deux chèques d'un montant total de 12 919,59 € ont été reçus. Le Conseil municipal autorise à l'unanimité l'émission des titres de recettes et l'encaissement de ces chèques auprès du SGC de Commercy.

### **Délibération n°31/2026 – Participation financière de la CCVV à la vidéoprotection de l'école de la Cité Gérard**

Dans le cadre du déploiement du dispositif communal de vidéoprotection, deux caméras ont été installées à l'école de la Cité Gérard.

Compte tenu du reste à charge supporté par la commune, il est proposé de solliciter la participation financière de la Communauté de Communes Commercy Void Vaucouleurs à hauteur de 2 913,98 €.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de participation et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

### **Délibération n°32/2026 – Adhésion au pôle santé du Centre de Gestion de la Meuse**

Afin d'assurer les missions de médecine préventive, d'ergonomie, de psychologie du travail ainsi que d'hygiène et de sécurité pour les agents communaux, il est proposé d'adhérer au pôle santé au travail du Centre de Gestion de la Meuse.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **Délibération n°33/2026 – Attribution d'une subvention exceptionnelle – Comité des fêtes de Lérouville**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle formulée par le comité des fêtes de Lérouville pour l'organisation de la marche gourmande prévue le 10 mai 2026. Il rappelle le partenariat avec la commune pour cette manifestation, qui participe à la valorisation du patrimoine local et à l'attractivité communale. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes au dossier

### **Délibération n°34/2026 – Vente de bois façonné – prix au mètre**

Le Conseil municipal approuve la vente de deux stères de bois issus de travaux réalisés au Parc des Caurettes à la Cité Gérard à un agent communal, au prix de 44,00 € TTC le stère, soit 88,00 € TTC au total (budget forêt). Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

### **Délibération n°35/2026 Fongibilité des crédits en M57 et M49 pour 2026**

Le maire informe le conseil municipal que les référentiels M57 et M49, qui étend aux collectivités territoriales des règles budgétaires plus souples, permet une plus grande flexibilité, notamment pour la fongibilité des crédits. Il rappelle les textes législatifs et réglementaires pertinents, dont la délibération du conseil municipal du 17 juin 2022, adoptant la norme comptable M57 pour le budget communal à partir du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à effectuer des virements de crédits entre chapitres, à condition que ces mouvements ne concernent pas les dépenses de personnel et ne dépassent pas 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

### **Délibération n°36/2026 Convention de délégation de service public de fourrière automobile**

Le Maire informe le conseil de la présence récurrente de véhicules détériorés en stationnement abusif sur le domaine public, malgré les mises en demeure adressées aux propriétaires et les constats effectués par la gendarmerie.

Afin de garantir le libre usage des emplacements publics, le conseil municipal autorise la

signature d'une convention avec le Garage EVE de Vigneulles-lès-Hattonchâtel pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules en infraction, ainsi que la signature de toutes les pièces nécessaires.

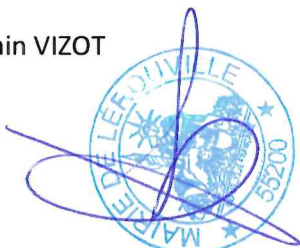
#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

RAS

La séance est levée à 19H45

Le Maire,

Alain VIZOT



La secrétaire de séance,

Catherine BOUILLAGUET

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Catherine Bouillaguet".